



## CONCOURS EXTERNE D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2014

Composition portant sur un sujet de droit des affaires

### ÉPREUVE N° 24

Durée: 5 h  
Coefficient: 2

#### SUJET:

**Préemption cession de fonds de commerce, de fonds artisanaux, de baux commerciaux ou de surfaces de vente.**

#### **NOTA :**

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée illimitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

# ÉPREUVE N° 24